



Lundi 1^{er} Février 2016

- **Veauce** -

Présents :

M. Dominique BIDET,
M. Serge TAUZIAC,
Mme Michèle JABAUDON,
M. Alain MELON,
M. Thierry LEMARIÉ,
Mme Josiane HENRY,
Mme Bernadette BARADAT-FOURANÉ,
Mme Michelle PARIS,
M. David ROUMY,
M. Michel SIERRA,

M. Pierre A. TERIITEHAU,
M. Gérard GLACHET,
M. Didier DUBOISSET,
M. Christian GLODT,
M. Maurice DESCHAMPS,
M. Gérard BOISSONNET,
M. Arnaud DEBRADE,
M. Michel MELIN,
M. Henri-Claude BUVAT,

M. Daniel REBOUL,
M. Michel BOURNIQUE,
M. Joël BESCOND,
M. André BERTHON,
M. Jacques THUIZAT,
Mme Magalli BLAES,
Mme Marcelle DESSALLE,
M. Pierre LENVOISÉ,
M. Benoît MONTGIRAUD.

Pouvoirs :

M. Gilles TRAPENARD à M. Maurice DESCHAMPS,

M. Guy ECHEGUT à M. Henri-Claude BUVAT.

Absents excusés :

M. Denis JAMES, Mme Patricia THELIN, M. Michel ERICK, M. Yves MAUPOIL.

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absents excusés
34	28	2	4

Allocution de bienvenue de Mme Marcelle DESSALLE, Maire de VEAUCE.

Secrétaire de séance : Mme Michèle JABAUDON.

Après avoir procédé à l'appel, le Président ouvre la séance et demande si des observations sont à formuler concernant le compte rendu de la précédente réunion du conseil communautaire, en date du 17 Décembre 2015. M. Maurice DESCHAMPS indique que la totalité de ses propos n'ont pas été reporté, le compte rendu est accepté à l'unanimité.

I- BUDGET

I.1. Passage à la Fiscalité Professionnelle Unique – (F.P.U)

I.1.1. - Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - CLECT

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que le passage à la Fiscalité Professionnelle Unique au 1^{er} Janvier 2016 donne obligation de procéder à une création d'une commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Il indique que chacune des communes formant la Communauté de Communes Sioule, Colettes et Boule sera représentée par un membre titulaire et un membre suppléant dont les noms ont été transmis. Seule la commune de LALIZOLLE ne souhaite pas désigner de personne pour représenter la commune au sein de cette commission. Cette dernière sera donc composée de 16 membres titulaires et 16 membres suppléants.

I.1.2. - Règlement intérieur

Monsieur le Président indique aux membres du conseil communautaire qu'il a été adressé à chaque commune un projet de règlement intérieur pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Aucune observation n'ayant été formulée, il sera proposé ainsi à la CLECT.

I.1.3. - Procédure de mise en place

La première réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) se réunira le jeudi 4 février 2016 à la Maison des services au public à EBREUIL. Dans un premier temps, il sera procédé à l'élection du Président ainsi que du Vice-Président. La mission de cette commission sera de fixer les montants des attributions de compensation à reverser aux différentes communes membres de l'EPCI. Ces dernières correspondent à la totalité des recettes provenant de la fiscalité professionnelle que la Communauté de Communes percevra cette année en lieu et place des communes.

II- VIVRE

II.1 – Enfance et Jeunesse

II.1.1. – Délibération de principe sur la mutualisation du bâtiment ALSH

Le président rappelle qu'au titre de la mutualisation du bâtiment de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Intercommunal, le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Bassin de Sioule et le Centre Social ont travaillé conjointement pour étudier la possibilité d'une mutualisation d'une partie des locaux, notamment la grande salle d'activité et de restauration de l'ALSH et l'office. A ce titre, il s'avère que dans le cadre de l'exploitation du village vacances « Le Vert Plateau », le S.M.A.T est intéressé pour pouvoir :

- d'une part, comme cela se pratique déjà, bénéficier ponctuellement de la grande salle de l'ALSH pour conduire des activités d'animation dans le cadre de l'accueil de groupe (scolaires, centres de loisirs,...)
- d'autre part, bénéficier sur les Week-ends de la grande salle de l'ALSH et de l'office pour développer une offre commerciale de location en gérance libre.

Le bâtiment de l'ALSH intercommunal étant prioritairement destiné à l'accueil des enfants dans le cadre de la politique enfance et jeunesse portée par la Communauté de communes, le Président a invité le S.M.A.T et le Centre Social Rural à étudié quels seraient les préalables, notamment en matière logistiques, indispensables à la mise en place de la mutualisation du bâtiment. Après étude, il s'avère que sous réserve de quelques aménagements, acquisition d'équipement, mis en place d'outils de planning et documents conventionnels, la mutualisation d'une partie du bâtiment peut être envisagée.

Les services des trois structures sont donc en train de peaufiner tous les éléments précités ci-dessus, cependant, afin que le S.M.A.T puisse d'ores et déjà dans le cadre de la mise en place de son activité commerciale de location en gérance libre, travailler sa communication et entreprendre la prise des réservations, il est demandé à la Communauté de communes de se prononcer sur la future mutualisation au travers d'une délibération dite de principe, (2 contre, 5 abstentions, et M. DUBOISSET n'ayant pas pris part au vote) étant entendu que le conseil communautaire serait sollicité lors d'un futur conseil communautaire pour se prononcer sur les modalités de cette mutualisation.

III- DECOUVRIR

III.1 – PARC AVENTURE EN HAUTEUR

III.1.1. – Délégation de Service Public : Aqua Canoé – M. Gilles SIMON

Le contrat pour la délégation de service public du parc acrobatique en hauteur a été signé par M. Gilles SIMON le 4 Janvier 2016.

III.1.2. Etats des lieux de sortie et d'entrée

Un premier état des lieux a eu lieu le 21 janvier 2016 et complété le 28 janvier 2016 car compte tenu des conditions climatiques défavorables, M. Gonzales n'avait eu le temps de terminer.

La cuisine a été vendue à 3 500 € sans que la Communauté de Communes en soit informée. L'état du chalet après neuf années d'utilisation est en bon état.

La SCIC CNSB est dissoute, un liquidateur va être nommé. Les loyers de l'année n'ont pas été réglés. M. Arnaud DEBRADÉ demande que ces loyers soient recouverts car le SCIC avait des engagements envers la Communauté de Communes et elle doit les maintenir. Il est à prévoir pour le repreneur l'achat d'un minimum de matériel de cuisine.

IV-AUTRES :

IV.1 – Regroupement des Communautés de Communes

A Gannat en présence des Présidents de VARENNES FORTESSE, PAYS SAINT POURCINOIS, Bassin de GANNAT et SIOULE COLETTE et BOUBLE avec son 1^{er} Vice-Président, une réunion sur l'avenir de la nouvelle Communauté de Communes a montré qu'il était impossible dans la situation actuelle de modifier le schéma préfectoral. De ce fait aucune décision n'a été prise.

Lors de la réunion de la CDCI du 19 janvier 2016, il a été demandé que les communautés de Communes transmettent des amendements pour avoir des éléments complémentaires avant la mise en place du schéma préfectoral. Plusieurs ont été rédigés et seront proposés lors de la prochaine réunion du 10 février.

Il est également envisagé de faire une étude financière de la fusion des trois Communautés de Communes. Un seul devis est arrivé pour un montant de 6 420 €, deux autres devis devraient arriver.

IV.2- Désignation d'un nouveau suppléant Laeder pour le Gal du Pays Vichy Auvergne

Lors du renouvellement des conseils municipaux une délibération n° 29/2014 avait été prise en date du 14 avril 2014 pour l'installation des délégués communautaires au sein des organismes extérieurs, M. Didier DUBOSSET était délégué suppléant au Gal Pays de Vichy-Auvergne. Celui-ci venant d'être nommé Président il convient de procéder à son remplacement. Seul M. Dominique BIDEZ est volontaire. A la majorité (29 pour, 1 abstention) M. Dominique BIDEZ est désigné délégué suppléant au Gal Pays de Vichy-Auvergne.

IV.3 – Création d'un Comité de pilotage suivi de l'étude des Tiers-lieux du Pays Vichy Auvergne

Dans le cadre de la mise en place des tiers lieux un cabinet d'étude a été désigné, il prendra contact avec les structures du pays pour travailler. Dans ce cadre un comité de pilotage doit être désigné : les personnes composant ce comité de pilotage sont : Daniel REBOUL, Pierre A.TERRITEHAU, Christian GLODT, Marcelle DESSALE, Michelle PARIS.

V- QUESTIONS DIVERSES

Statut de l'élu : A titre informatif, M. le Président demande si chaque commune a bien reçu la circulaire préfectorale n°6/2016 relative la loi du 31 mars 2015 fixant les indemnités des Maires au 1^{er} Janvier 2016.

Le Tavaillon : Les travaux sont maintenant commencés. Les réunions de chantier auront lieu les mardis à 15 H.

Les membres titulaires de la commission des travaux sont : Mrs. REBOUL, A.TERRITEHAU, Mmes DESSALE et JEANTON et les suppléants : Mrs LEMARIÉ, GLACHET, TAUZIAC, MONTGIRAUD.

Un reportage sera diffusé dans l'émission « Télé Matin » présentée à M. William LEMERGIE jeudi 4 Février 2016 entre 7 H et 9 H sur France 2.

Cours Informatique avec CSR :

L'affiche relative à la prévention des dérives informatiques en partenariat avec le Centre Social Rural d'Ebreuil sera adressée à chaque commune afin d'en assurer la promotion. Il précise que le transport sera à la charge de chaque participant.

Trail Natura Sioule : M. le Président rappelle la participation de la Communauté de Communes Sioule, Colettes et Bouble à cette manifestation (prêt gratuit des 2 barnums et achat de divers matériels pour un montant de 350 €) et propose qu'elle soit reconduite à l'identique pour l'année 2016.

Fin de la séance à 21H05 mn.